

Budget des dépenses principal (spécialement la Partie III), trois sujets abordés dans la Politique d'examen.

L'établissement de normes de service au gouvernement fédéral et l'obligation d'intégrer, dans le plan opérationnel et dans le document connexe sur les perspectives, des indicateurs et des mesures du rendement auront des répercussions directes sur la nature et sur l'étendue des activités d'examen de l'inspecteur général. La nouvelle Politique d'examen tient également compte de ces aspects.